

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019 À 11H00 DANS LA SALLE DU CONSEIL.

Séance dûment convoquée par avis de convocation transmis à chacun des membres du conseil le 10 décembre 2019 et par avis publics affichés le 10 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Clément Légaré, M. Pierre Gauthier, M. Alain St-Louis et M. Peter L. Venezia formant quorum sous la présidence de M. Marc L'Heureux, maire

Le directeur général, M.Pascal Caron et la secrétaire-trésorière, Annie Bellefleur étaient aussi présents.

190185 AUTORISATION D'UN FINANCEMENT TEMPORAIRE AVEC LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS

ATTENDU QUE le MAMH dans le cadre de sa programmation de la TECQ 2014-2018 a autorisés des travaux d'entretien de bâtiment et de voirie;

ATTENDU QUE le montant réservé par le programme de la TECQ 2014-2018 est de 658 023.00\$ pour la Municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité doit acquitter l'ensemble des coûts des travaux avant de réclamer le montant de la subvention;

ATTENDU QUE la Caisse populaire Desjardins des Trois-Vallées (Mont-Tremblant) a octroyé un financement temporaire de 658 023\$ en 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré

APPUYÉ PAR M. Alain St-Louis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal de Brébeuf autorise que la Municipalité de Brébeuf transige avec la Caisse populaire Desjardins des Trois-Vallées (Mont-Tremblant) pour le financement temporaire des travaux autorisés par le MAMH dans le cadre de sa programmation de la TECQ 2014-2018;

QUE l'échéance de l'emprunt temporaire de 658 023\$ octroyé par la Caisse populaire Desjardins des Trois-Vallées (Mont-Tremblant) pour le financement temporaire de travaux autorisés par le MAMH dans le cadre de sa programmation de la TECQ 2014-2018 soit reporté au 2020-04-05, soit 18 mois après le premier déboursé.

QUE le maire, M. Marc L'Heureux et la secrétaire-trésorière, Mme Annie Bellefleur, soient autorisés à signer tout document relatif à ce financement.

ADOPTÉE

190186 AMENDEMENT À LA POLITIQUE DE TRAVAIL

Des copies de la politique ont été remises précédemment aux membres du conseil. Dispense de lecture ayant été donnée et les membres du conseil renonçant à la lecture de celle-ci, le directeur général résume le changement apporté à la politique.

ATTENDU QU'une politique de travail a été adoptée en mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE des modifications à la grille d'échelons salariales doivent être apportés afin de refléter les décisions budgétaires adoptées pour l'année 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre Gauthier

APPUYÉ PAR M. Peter L.Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal adopte la Politique de travail amendée, telle que déposée;

QUE cette modification à la politique soit en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

ADOPTÉE

190187 PROJET CHEMIN DE LA MONTAGNE ET CHEMIN DOMAINE-DES-CÈDRES– EXCAPRO INC. - DEMANDE DE PAIEMENT

ATTENDU QUE la société Excapro inc dépose la demande de paiement pour les travaux effectués en octobre 2019, sur le chemin de la Montagne et le chemin Domaine-des-Cèdres;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés selon les demandes de la Municipalité;

ATTENDU QUE M. James Harney, responsable de la surveillance des travaux, recommande le paiement au montant de 11 053.44\$ soit le montant de la demande incluant les taxes applicables pour les travaux complétés;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain St-Louis

APPUYÉ PAR M. Pierre Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'autoriser le paiement au montant de 11 053.44\$ incluant les taxes pour les travaux effectués sur le chemin de la Montagne et le chemin Domaine-des-Cèdres en 2019 à Excapro inc.

ADOPTÉE

**190188 PROJET CHEMIN DE LA MONTAGNE ET CHEMIN DOMAINE-
DES-CÈDRES– UNIROC CONSTRUCTION - DEMANDE DE
PAIEMENT**

ATTENDU QUE la société Uniroc Construction dépose la demande de paiement pour les travaux effectués en octobre 2019, sur le chemin de la Montagne et le chemin Domaine-des-Cèdres;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés selon les demandes de la Municipalité;

ATTENDU QUE M.James Harney, responsable de la surveillance des travaux, recommande le paiement au montant de 24 715\$ soit le montant de la demande incluant les taxes applicables pour les travaux complétés;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré

APPUYÉ PAR M. Peter L.Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'autoriser le paiement au montant de 24 715\$ incluant les taxes pour les travaux effectués sur le chemin de la Montagne et le chemin Domaine-des-Cèdres en 2019 à Uniroc Construction.

ADOPTÉE

**190189 PROJET CHEMIN DU PREMIER-PLATEAU – MPMAG -
DEMANDE DE PAIEMENT**

ATTENDU QUE la société MPMAG inc (Murray-Maltais et associés, arpenteurs géomètres) dépose la demande de paiement pour les travaux effectués en 2019, sur le chemin du Premier-Plateau;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés selon les demandes de la Municipalité;

ATTENDU QUE M.Pascal Caron recommande le paiement au montant de 8230.86\$ soit le montant de la demande incluant les taxes applicables pour les travaux complétés;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre Gauthier

APPUYÉ PAR M. Clément Légaré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'autoriser le paiement au montant de 8230.86\$ incluant les taxes pour les travaux effectués sur le chemin du Premier-Plateau en 2019 à MPMAG inc.

ADOPTÉE

190190 LEVÉE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Clément Légaré propose la levée de la séance.

ADOPTÉE

Je, Marc L'Heureux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directeur général